

Rapport annuel 2023

Formation initiale et continue
des chauffeurs



Au cours de l'exercice, le projet « Réorganisation des examens OACP » a pu être mené à bien et mis en œuvre en fin d'année. L'asa a mis en place un système de gestion des examens permettant aux candidates et aux candidats de s'inscrire à l'examen et aux examinateurs de gérer les examens. Une partie de l'examen OACP a été numérisé : deux des cinq examens partiels ont lieu dans le cadre d'un examen électronique auprès d'un service des automobiles cantonal. Le programme EPS (situation d'examen électronique) a été introduit dans ce but. Par ailleurs, l'outil de commande des certificats de capacité a été renouvelé. Le nouvel outil de commande dispose d'une fonction de panier de sorte que plusieurs certificats de capacité peuvent être commandés en une fois.

La formation de base et la formation continue OACP 2023 en chiffres, comparés à ceux de 2022 :

Données clés	2022	2023
Programmes de formation approuvés	113	114
Centres de formation continue agréés	213	215
Enseignants autorisés	3 402	3 662
Types de cours autorisés	2 808	2 973
Chauffeurs avec certificat de capacité valable	110 429	107 136

Illustration 1 : état au 31.12.2023 (Source : SARI)

La période de formation continue des chauffeurs dans le domaine du transport de personnes (catégories D/D1) s'est achevée le 31.08.2023. Les chauffeurs concernés ont dû remplir leur obligation de formation continue et prolonger leur certificat de capacité. Le nombre total de chauffeurs ayant un certificat de capacité valide a baissé de 3293 par rapport à 2022. Ce chiffre devrait toutefois augmenter au cours de 2024 car la période de formation continue des chauffeurs dans le domaine des transports de marchandises (catégories C/C1) s'achèvera le 31.08.2024.

Le nombre de type de cours approuvés a augmenté de 165 au cours de l'exercice 2023. Il est frappant de constater que ce sont surtout des programmes de cours sur les thèmes des premiers secours, de la gestion du stress, de la nutrition et de la sécurité au travail qui ont été suivis. L'intérêt pour les cours dans ces domaines a également entraîné une augmentation de 260 enseignants approuvés.

Fin 2023, 215 centres de formation continue étaient agréés et actifs, soit 2 organisateurs de cours de plus qu'en 2022. En raison de la réorganisation des examens OACP il n'était plus possible jusqu'à fin septembre 2023 de déposer une demande d'agrément de centre de formation. A compter de cette date, les demandes ont à nouveau pu être traitées. Un nouveau centre de formation qui prépare les chauffeurs à l'examen OACP dans le cadre d'un programme de formation est venu s'ajouter fin 2023.

Organisation des cours OACP et journées de cours OACP suivies

Le nombre de cours OACP suivis a augmenté de 1190 par rapport à l'année précédente. L'offre de cours importante et variée motive souvent les chauffeurs à suivre davantage de journées de cours OACP que celles prescrites pendant la période de formation continue des cinq ans. Cela a un impact sur les journées de cours suivies. En 2023, on a dénombré 12 794 journées de cours suivies en plus par rapport à 2022.

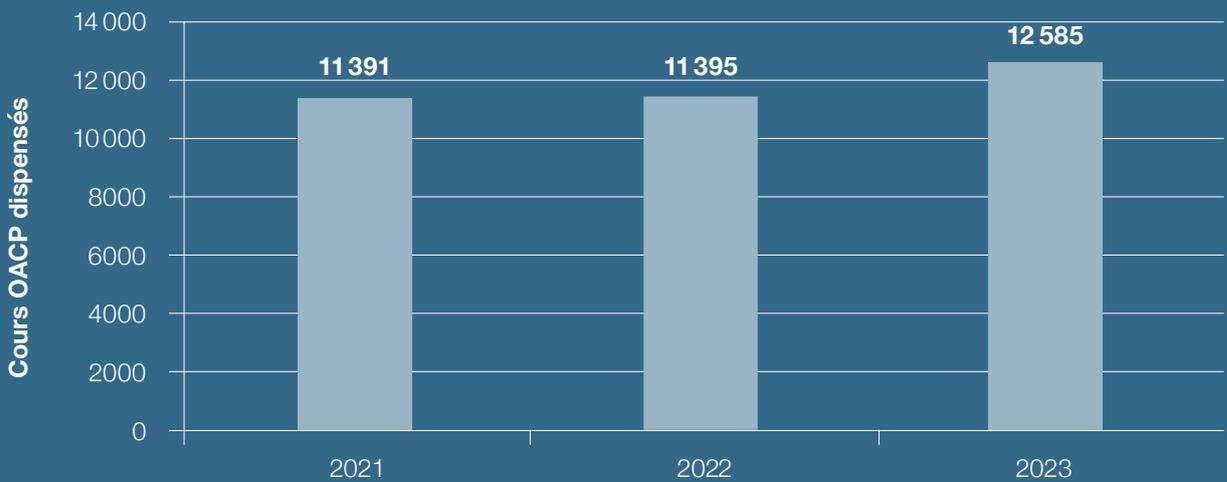


Illustration 2 : Nombre de cours OACP suivis en 2021, 2022 et 2023 (Source : SARI, état au 31.12.2023)

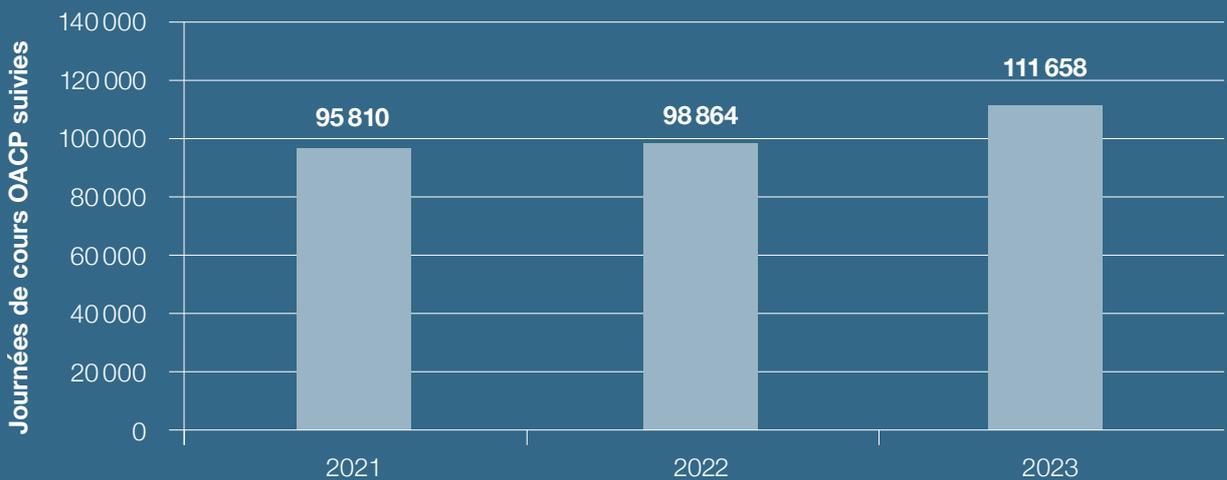


Illustration 3 : Nombre de journées de cours OACP suivies ces trois dernières années (nombre d'attestations de cours délivrées), (Source : SARI, état au 31.12.2023)

Attestations de formation

Dans le secteur du transport de marchandises, 152 attestations de cours en moins ont été délivrées par rapport à l'année précédente. À nouveau, moins de chauffeurs ont eu besoin d'une attestation de formation afin de se préparer à un examen OACP pendant la durée de validité d'un an de cette attestation dans le cadre d'un programme de formation.

La demande en personnel est palpable dans le domaine du transport de personnes. En 2023, il y a eu 34 attestations de formation de plus délivrées par rapport à 2022. Une attestation de formation peut être délivrée aux chauffeurs qui n'ont jamais obtenu de certificat de capacité par un examen ou qui ne l'ont pas prolongé après la formation continue obligatoire. Ce sont surtout les chauffeurs soumis à l'ancien droit ayant acquis leur catégorie OACP avant le 01.09.2009 qui choisissent cette option. Avec l'attestation de formation, ils peuvent effectuer des transports professionnels en Suisse pendant un an sans certificat de capacité. Les chauffeurs ont un an pour suivre les cours de formation continue obligatoire. Ils peuvent ensuite commander leur certificat de capacité sur www.cambus.ch.

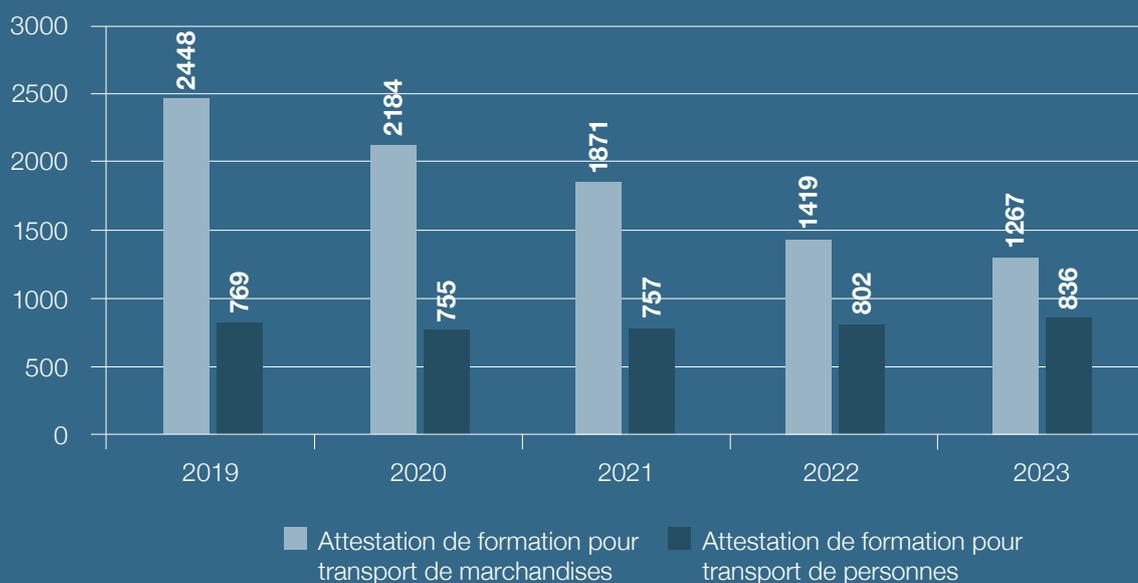


Illustration 4: Total des attestations de formation délivrées par an et par domaine (Source: SARI, état au 31.12.2023)

Assurance qualité OACP

Au cours de l'année 2023, l'asa a réalisé 222 audits en tout dans le secteur de la formation continue des chauffeurs. D'importantes lacunes ont été constatées pour 9 audits dont le résultat était négatif. Pour 75 audits, des lacunes mineures ont été constatées. Les experts AQ ont trouvé porte close à 7 reprises en raison de mauvaises adresses ou d'annulations de cours n'ayant pas été faites dans les délais.

Les résultats étaient un peu meilleurs pour les audits-éclair. Sur 203 audits-éclair, 159 évaluations ont été positives. Des lacunes mineures ont été constatées pour 34 audits-éclair. De grosses lacunes ont été constatées lors de 10 audits-éclair. Les experts AQ ont trouvé porte close à 8 reprises.

Les principales critiques dans le secteur de la formation continue des chauffeurs concernaient des écarts importants par rapport au programme de cours approuvé. Des sujets prédéfinis n'ont pas été traités ou la répartition entre les parties théorique et pratique n'a pas été mise en œuvre. Parfois, l'infrastructure présentait des lacunes en offrant trop peu de place pour les participants ou en l'absence de lumière naturelle. En 2023, les critiques ont porté sur des listes de présence fréquemment mal tenues. D'une part, il a été constaté que les deux signatures (début/fin du cours) n'étaient pas toujours présentes. D'autre part, certaines listes de présence étaient signées deux fois pendant le cours.

Assurance qualité Examens OACP

En 2023, 191 examens pratiques et oraux OACP organisés par l'ASTAG se sont déroulés en présence d'experts AQ chargés de surveiller les examens. Au total, 3378 candidates et candidats ont passé un examen OACP. Les experts AQ ont constaté des lacunes mineures pour 8 examens. Un examen a reçu une évaluation négative car il avait été réalisé sans la surveillance d'experts AQ.

Examens OACP passés avec succès

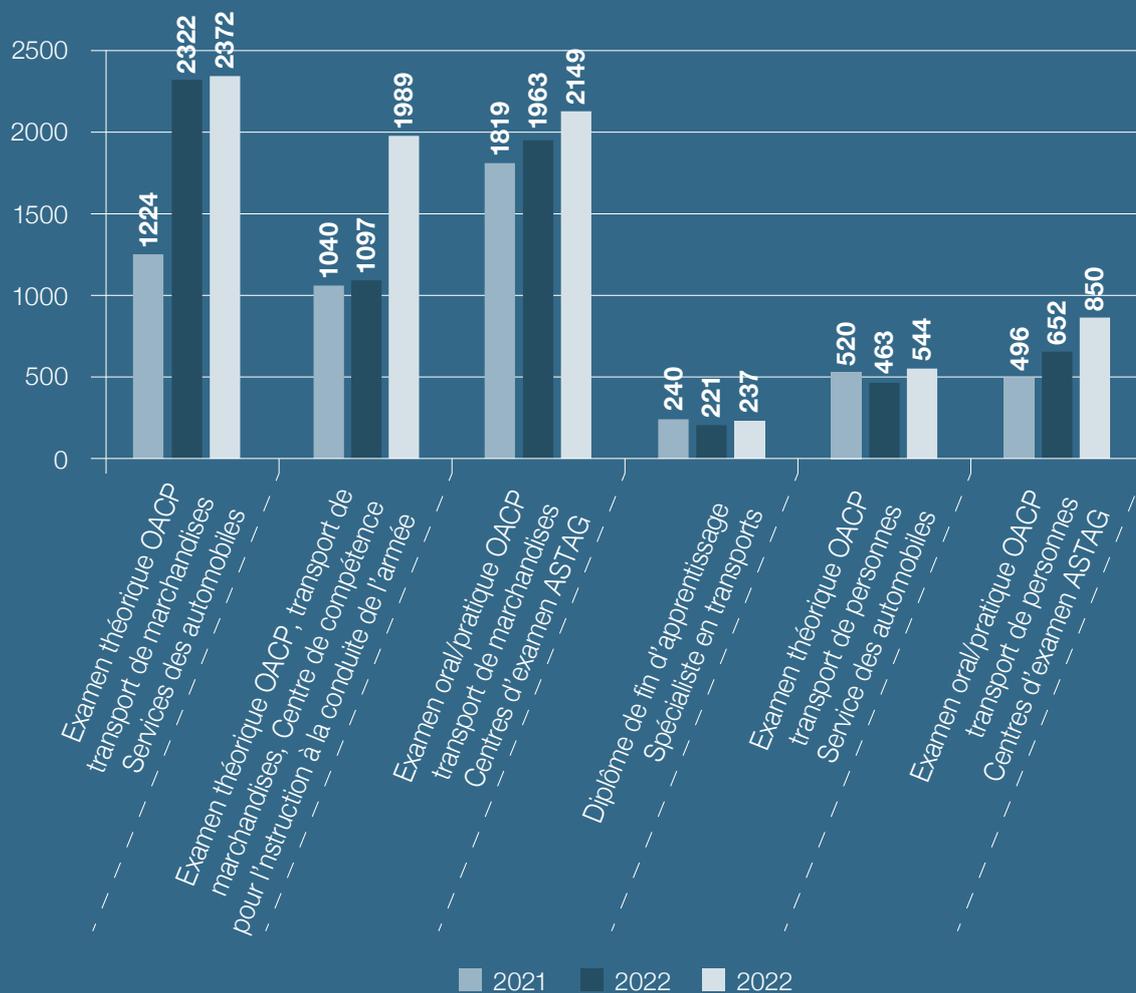


Illustration 5 : Source Statistiques CUT, centre de compétence pour l'instruction à la conduite au sein de l'armée, rapport annuel ASTAG, (Source : SARI, état au 31.12.2023)

Examen écrit OACP

En 2023, 50 examens théoriques OACP ont pu être enregistrés en plus par rapport à l'année précédente auprès des services cantonaux des automobiles dans le secteur du transport de marchandises (catégorie C/C1). En matière de transport de personnes (catégorie D/D1), 81 chauffeurs de plus ont réussi l'examen théorique.

En 2023, 1989 recrues ont réussi l'examen écrit OACP pour le transport de marchandises auprès du centre de compétence pour l'instruction à la conduite de l'armée. Cela représente une hausse de 892 examens écrits réussis par rapport à 2022. L'armée peut se réjouir d'une année très réussie en matière d'examen théorique OACP pour la catégorie C. L'intérêt des recrues à passer cet examen pendant l'école de recrues est élevé. Il faut patienter pour savoir si le nombre élevé des examens OACP réussis dans le secteur du transport de marchandises sera tout aussi important en 2024.

Examen pratique/oral OACP

Ce sont 186 chauffeurs de plus qu'en 2022 qui ont passé avec succès l'examen OACP pour le transport de marchandises auprès de l'association suisse des transports routiers (ASTAG) responsable des examens pratiques et oraux OACP.

Dans le secteur du transport de personnes, une hausse du nombre des examens réussis a été enregistrée. Au cours de l'exercice, 198 chauffeurs de plus qu'en 2022 ont réussi l'examen OACP.

Cette hausse est due au fait que l'ASTAG a proposé des créneaux d'examen supplémentaires car les chauffeurs souhaitaient passer l'examen OACP avant la modification du déroulement des examens OACP au 01.01.2024.

237 candidates et candidats ont réussi leur apprentissage de conducteur/trice de véhicules lourds avec CFC en 2023. Ce sont 16 apprenants de plus qu'en 2022.

Échange de certificats de capacité en provenance de l'étranger

2518 permis étrangers ont été échangés, soit 2360 de moins qu'en 2022. Cette nette baisse est due à la modification suivante de l'ordonnance relative à l'admission des chauffeurs à la circulation (OACP).

Depuis le 1^{er} mars 2022, les personnes domiciliées dans un état de l'UE ou de l'AELE et dont l'employeur a son siège en Suisse n'ont plus besoin que du permis de conduire et du certificat de capacité de leur état d'origine ainsi que d'un permis de conduire suisse pour conduire des véhicules immatriculés en Suisse. Elles peuvent suivre les cours de formation continue aussi bien dans le pays de résidence qu'en Suisse. Avant de suivre des cours de formation continue suisses, il leur est toutefois recommandé de vérifier dans leur pays de résidence si ces cours sont reconnus.

Les cours de formation continue suivis à l'étranger peuvent être examinés et reconnus via une demande auprès de l'asa. Le centre administratif de l'asa a pu autoriser 49 des 59 demandes reçues en 2023.

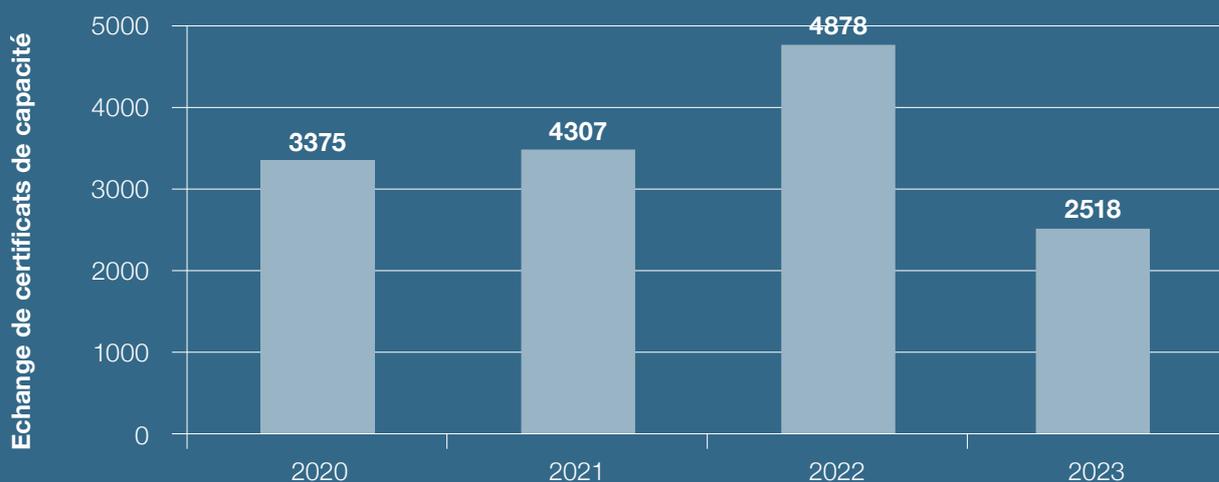


Illustration 6 : Nombre des certificats de capacité étrangers échangés (Source : SARI, état au 31.12.2023)

Production mensuelle de certificats de capacité

La comparaison des valeurs de pointe du mois d'août des deux graphiques « bleu clair » (fin de la période de formation continue pour le transport de personnes au 31.08.2018) et « bleu foncé » (fin de la période de formation continue pour le transport de personnes au 31.08.2023) montre qu'environ 1000 certificats de capacité de moins ont été produits en 2023. Fin août 2024 (qui correspond à la fin de la période de formation continue pour le transport de marchandises au 31.08.2024), on verra si le record de près de 11 000 certificats de capacité produits en août 2019 (graphique « bleu moyen », fin de la période de formation continue Transport de marchandises 31.08.2019) pourra encore être dépassé.

Les certificats de capacité ne sont fabriqués qu'après réception de la commande. On distingue trois types de commande :

- NOUVEAU : commande après l'examen OACP réussi
- PROLONGATION : commande après avoir rempli l'obligation de formation continue
- REMPLACEMENT : commande après la perte ou la réception d'un nouveau permis de conduire car les deux certificats doivent comporter les mêmes données en vertu de l'article 9 al. 4 OACP (ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels)

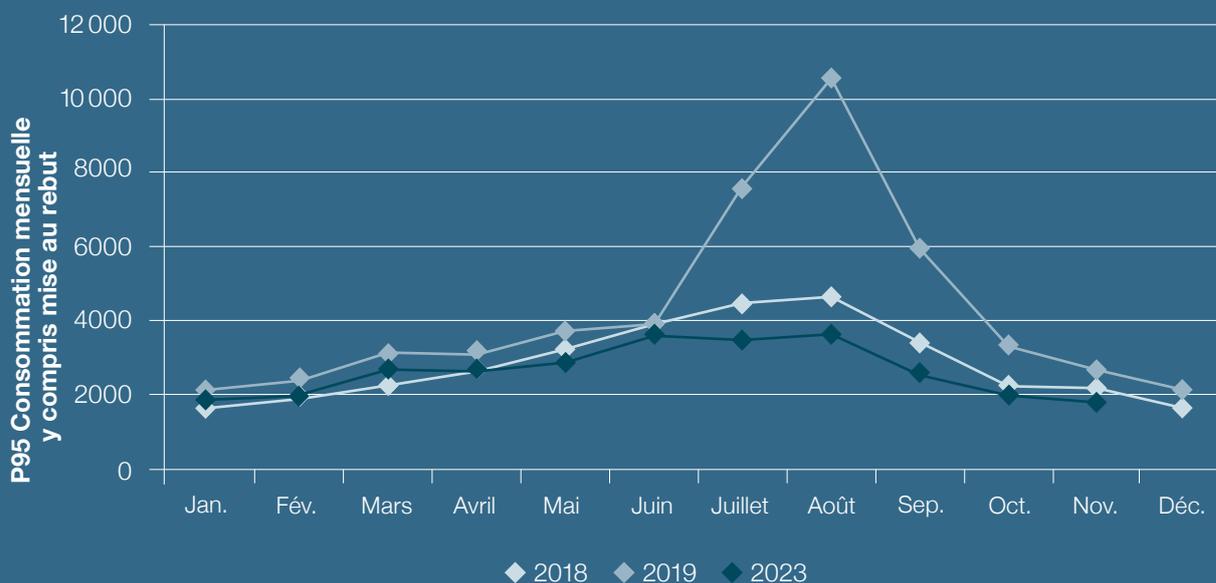


Illustration 7 : Matériel utilisé mensuellement pour le certificat de capacité (Source : impression sécurisée Orell Füssli, état au 31.12.2023)

Journée d'information « Formation continue obligatoire »

La journée d'information a eu lieu le 6 septembre 2023 au musée suisse des transports à Lucerne et a accueilli 199 participants. Un record de visiteurs en provenance de tous les secteurs de la formation continue obligatoire! En 2022, la journée d'information avait réuni 177 personnes, leur permettant de s'informer mais aussi d'échanger entre collègues.

Les participants ont reçu des informations au sujet des chiffres-clés essentiels, des nouveautés du centre administratif et des secteurs OACP, Marchandises dangereuses, Moniteurs de conduite, Deux phases et Assurance qualité. En faisait également partie un aperçu des futurs projets et développements. La réorganisation de l'examen OACP, qui implique des changements organisationnels et des adaptations pour l'ensemble de la branche, était au centre des discussions. Les nouvelles directives FCO et le catalogue optimisé des compétences d'action et des objectifs d'apprentissage ont également été abordés. Un apéritif dînatoire a clôturé la journée d'information, une occasion d'échanger et de discuter qui a été largement saisie. Les participants ont évalué très positivement la journée. Ils considèrent que la journée d'information est désormais bien établie et qu'elle représente un important moment de rencontre pour la branche.

asa – mars 2024

EDITEUR

Association des services des automobiles
Thunstrasse 9, 3005 Berne
www.asa.ch

asa

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSSÄMTER
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE